

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail - Justice - Solidarité

ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

LOI 017
L/ 2003// AN

RATIFIANT ET PROMULGUANT LA CONVENTION POSTALE DE L'UNION POSTALE AFRICAINE (UPAF), AMENDEE LORS DU 4^e CONGRES, TENU DU 20 AU 24 MARS 2002 AU CAIRE (EGYPTE).

L'ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

Vu les dispositions de la Loi Fondamentale notamment en ses articles 59 et 77;

Après en avoir délibéré, adopte;

Le Président de la République promulgue la Loi dont la teneur suit:

ARTICLE 1ER: Est ratifiée et promulguée la convention postale de l'Union Postale Africaine (UPAF), amendée lors du 4^e congrès, tenu du 20 au 24 Mars 2002 au Caire (Egypte).

ARTICLE 2: La présente Loi sera enregistrée, publiée au Journal Officiel de la République de Guinée et exécutée comme Loi de l'Etat

Conakry, le 14 OCTOBRE 2003



GENERAL LANSANA CONTE